

# TOUT SAVOIR SUR L'INVALIDITÉ PROFESSIONNELLE



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

Les contrats Prévoyance Pro Active APRIL et Prévoyance Gérants Majoritaires Professions Libérales APRIL proposent la couverture de l'invalidité professionnelle pour :

- › **Les professions de santé (médicaux et paramédicaux) et également sur le contrat Prévoyance Gérants Majoritaires Professions Libérales APRIL pour les professions libérales réglementées\***. Le taux d'invalidité professionnelle est apprécié en fonction de la diminution de l'aptitude d'exercice de la profession déclarée en tenant compte des conditions de cet exercice avant le sinistre, des possibilités restantes ainsi que des possibilités d'aménagement dans l'exercice de cette profession.

## 3 POINTS FORTS

-  C'est un médecin expert indépendant qui effectue l'évaluation de l'invalidité professionnelle.
-  Le TNS peut se reconverter et continuer à être indemnisé au titre de la profession déclarée.
-  La rente d'invalidité est versée dès 15% pour les professions de santé si l'option est souscrite et dès 33% pour les autres professions.

## 3 POINTS DE VIGILANCE POUR COMPARER DES CONTRATS DE PRÉVOYANCE

- 1 VÉRIFIER DANS LES CONDITIONS GÉNÉRALES SI L'INDEMNISATION CESSE EN CAS DE RECONVERSION**
  -  **Si la définition ne prévoit pas la possibilité de reconversion professionnelle, l'indemnisation de l'invalidité peut être stoppée.**
    - › Avec APRIL, pas de risque, nous indemnisons au titre de la profession déclarée sans tenir compte d'une éventuelle reconversion. L'assuré peut donc continuer d'être indemnisé même en cas de reconversion.
- 2 COMPARER LE MONTANT DE RENTE VERSÉE EN FONCTION DU TAUX D'INVALIDITÉ**
  -  **Certains concurrents ne verse pas la totalité de la rente à partir de 66% d'invalidité.**
    - › Avec APRIL, la rente invalidité est calculée comme suit :  
Rente =  $N^{**}/66$  x assiette de garantie sous déduction du RO ou rente souscrite. Si  $N \geq 66$  la rente invalidité est versée en totalité.
- 3 COMPARER LE BARÈME PROFESSIONNEL UTILISÉ POUR DÉTERMINER LE TAUX D'INVALIDITÉ PROFESSIONNELLE**
  -  **Certains concurrents mettent en avant un barème spécifique à leur contrat. Attention, ce type de barème n'est jamais exhaustif.** De nombreux cas ne sont pas prévus, leur taux d'invalidité sera alors fixé comme APRIL par un médecin expert.

\*affiliées aux caisses d'assurance vieillesse CAVAMAC, CAVEC, CAVOM, CNBF&LPA, CRN.

\*\*N est le taux d'invalidité

APRIL | santé prévoyance

Immeuble Aprilium  
114 boulevard Marius Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03  
Tél. : 0974 50 75 75 - Fax : 04 78 53 65 18 - www.april.fr

S.A. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419  
Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609 (www.oriass.fr)  
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 61 rue Talbot - 75436 Paris cedex 09.  
Contrats conçus et gérés par APRIL Santé Prévoyance et assurés par AXERIA Prévoyance  
(Prévoyance Gérants Majoritaires/ professions libérales APRIL) et QUATREM (Prévoyance Pro Active APRIL)



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.